

STAR FUND - Fonds d'épargne-pension
Fonds Commun de Placement de droit belge géré par
NN Investment Partners Belgium SA
avenue Marnix 23, 1000 Bruxelles
RPR Bruxelles 0403.241.371

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les Participants de Star Fund (ci-après « le Fonds ») sont invités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège social de la Société de gestion NN Investment Partners Belgium S.A., avenue Marnix 23 à 1000 Bruxelles, le 7 décembre 2015 à 11h30, en vue de délibérer et voter les propositions de modification au Règlement de gestion du Fonds suivantes:

1° Proposition d'approuver la modification de l'article 2 – Gestion, (i) remplaçant le nom de ING Investment Management Belgium par NN Investment Partners Belgium, (ii) désignant NN Investment Partners en tant que Société de gestion d'organismes de placement collectif alternatifs en lieu et place de Société de gestion d'organismes de placement collectif, et (iii) remplaçant la référence aux articles 3, 22° a), b) et c) et 3, 23° a) et b) de la Loi du 3 août 2012 par les articles 3, 41° a), b), c) et d) et 3, 43° a) et b) de la Loi du 19 avril 2014.

Proposition de décision: approbation de l'article 2 – Gestion, tel que modifié.

Les Participants qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter sont tenus, au moins six jours bancaires ouvrables avant l'Assemblée, d'en informer par écrit le Conseil d'Administration de la Société de gestion, pour les Participants qui détiennent leurs parts auprès de ING Banque SA, c/o ING Banque SA, Issuer Services Granada +3, à l'attention de monsieur Thierry Lavallée, Cours Saint-Michel 60, 1040 Bruxelles ou pour les Participants qui détiennent leurs parts auprès de Belfius Banque SA c/o Belfius Banque SA, Service Assemblées Générales (RT 14/10), Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles. Les Participants doivent préciser le nombre de parts pour lesquelles ils entendent prendre part au vote et le numéro de leur compte épargne-pension, ainsi que, le cas échéant, leur procuration s'ils désirent se faire représenter à l'Assemblée.

Les Participants qui désirent se faire représenter doivent utiliser le formulaire de procuration arrêté par le Conseil d'Administration de la Société de gestion. Ce formulaire peut être obtenu auprès de NN Investment Partners Belgium SA, Legal Department, avenue Marnix 23, 1000 Bruxelles (tél. 02/504 47 12).

L'Assemblée pourra valablement délibérer, quel que soit la portion du capital représentée par les Participants présents ou représentés, si elle réunit les trois quarts des voix.

Le texte intégral de la modification du Règlement de gestion, le prospectus et les informations clés pour l'investisseur sont disponibles gratuitement en néerlandais et en français au siège social de la Société de gestion et auprès des entités en charge du service financier.

Le service financier est assuré par les agences de ING Banque SA et Belfius Banque SA.

Le Conseil d'Administration de la Société de gestion du Fonds